

CONVENTION N° 4567

Avenant à la convention N° 3688 de mise à disposition des locaux scolaires de l'école C Haignéré au Centre Socio-Culturel "Les Minimes"

Entre :

La commune de Châtelleraut, domiciliée 78, boulevard Blossac 86106 Châtelleraut cedex représentée par Madame Jeannie MARECOT, en qualité d'adjointe au maire de Châtelleraut, autorisée par délibération de délégation d'attribution du conseil au Maire n° 2020/20 du 28/05/2020,

ci-après dénommée « **la commune** »,

d'une part,

Et

L'Education Nationale représentée par Madame Isabelle ROLLAND Directrice de l'école primaire Claudie Haignéré , 2, allée du châtelet 86100 Châtelleraut, ci-après dénommée « **l'école** »,

Et

d'autre part,

Le centre socio-culturel Les Minimes, association régie par la loi de 1901, dont le siège social se situe 19, rue des Minimes 86100 Châtelleraut, représentée par **Madame Gaelle BEN DJILALI** en qualité de présidente, ci-après dénommé « **le centre** »,

d'autre part,

PREAMBULE

Pour dispenser les différentes activités définies par son statut, tel que l'accueil collectif des mineurs de moins de 6 ans et l'accueil du secteur enfance, l'association dont le rôle est le développement du lien social organise deux séjours en nuitée du 27 au 28 juillet et du 24 au 25 août 2023 dans les locaux de l'école C. Haignéré.

La commune de Châtelleraut, disposant de locaux scolaires, souhaite, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, dont l'intérêt local est reconnu, les mettre à leur disposition.

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant à la convention N° 3688 vise à modifier les conditions d'occupation par l'association du Centre Socio-Culturel « Les Minimes » des locaux scolaires mis à disposition par la commune de Châtelleraut à l'école primaire C Haignéré.

ARTICLE 2 – DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE

Les informations contenues dans l'article 4 de la convention restent inchangées sauf pour les périodes du 27 au 28 juillet 2023 et 24 et 25 août 2023

Les jours et heures d'utilisation sur les périodes sont les suivantes :

- le jeudi 27 juillet 2023 de 18 h 30 au vendredi 28 juillet 2023 à 7 h 30.
- le jeudi 24 août 2023 de 18h 30 au vendredi 25 août 2023 à 7 h 30

A Châtelleraut le 29/6/23

Pour l'association,

La Présidente,

Gaëlle BEN DJILALI

Pour la commune de Châtelleraut,

L'Adjointe déléguée à l'Education,

Jeannie MARECOT



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Gaëlle Ben Djilali.

**CENTRE SOCIO-CULTUREL
DES MINIMES**
19 Rue des Minimes
86100 CHATELLERAULT
Tél : 05 49 02 18 50
accueil@minimes-csc86.org